Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 25 (1940)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LAUSANNE, novembre 1940 No 11 25me année

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Impression et Expédition : IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) : BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Idées directrices

On ne peut pas prétendre fixer une limite ou un arrêt à l'extension ultérieure du mouvement raiffeiseniste en Suisse, en prétextant que le terrain propice serait complètement mis en œuvre ou sur le point de l'être. La Suisse compte plus de trois mille communes dont le plus grand nombre n'ont pas un caractère nettement urbain et le mouvement raiffeiseniste suisse a encore ainsi du terrain vierge à défricher pendant des dizaines d'années. De grandes étendues attendent encore la semence de Raiffeisen qui apporte la bénédiction. Dans ce que les chiffres font ressortir du développement, soit du nombre des Caisses et de leurs membres, soit de leur force et de leur capacité ou de la confiance que la population a placée en elles ou des services qu'elles ont rendus, ce qui a plus de valeur, c'est la propre confiance que les raiffeisenistes eux-mêmes ont en leur cause. Ce n'est pas pour nous enorgueillir ou nous vanter que nous présentons tous ces chiffres (ce ne serait ni dans la manière, ni dans l'esprit de Raiffeisen) mais nous nous réjouissons de ces chiffres parce qu'en constituant une preuve tangible de la vitalité de nos institutions, ils nous donnent une confiance inébranlable dans notre œuvre raiffeiseniste et assurent son avenir dans notre bien-aimée patrie suisse. Cette confiance donne force, courage et puissance pour continuer le travail. Que l'augmentation du nombre des Caisses et des membres soit par la suite plus ou moins forte, cela n'a pas une importance primordiale ; il serait même désirable que l'accroissement continue comme dans ces dernières années. Mais la chose essentielle, c'est que nous pouvons établir aujourd'hui que le mouvement raiffeiseniste a conquis sa place dans notre patrie et que les Caisses Raiffeisen et leur Union sont devenues un arbre puissant qui est déjà maintenant en état d'offrir à la classe paysanne un abri efficace et dont les fruits sont en bénédiction aux raiffeisenistes et à l'économie nationale toute entière. F. G. Raiffeisen disait : « L'argent qu'exige l'aide nécessaire à » la population campagnarde, comme » aussi aux artisans et travailleurs ci- » tadins, ne peut être cherché auprès » des Banques ou de l'Etat, il ne peut » être procuré que par des sociétés co- » opératives. »

Cette œuvre est donc commencée chez nous ; ce n'est, il est vrai, qu'un commencement, mais un commencement posé sur un fondement sûr qui garantit la solidité de l'édifice.

A la confiance dans la bonne cause et dans son heureux développement s'ajoute l'assurance d'être dans la bonne voie à la poursuite des buts prescrits. Pour l'organisation des Caisses Raiffeisen, cette assurance découle déjà de la nature de leur constitution et pour l'Union de la progression harmonieuse du travail et des résultats obtenus. En tous cas, l'organisation adoptée est, de par sa nature, excellente et suffit pleinement à l'état actuel.

Dr F. J. Stadelmann †
président du Conseil de surveillance de l'Union.

(tiré du « Mémoire historique » de l'Union.)

Les organisations Raiffeisen suisses en 1939

(Suite)

L'activité des institutions spéciales de l'Union.

a) **La Caisse centrale.**

Notre Caisse centrale a dû également payer son tribut au revirement de la situation financière du pays provoqué par les circonstances extraordinaires. Sous le signe de la pléthore monétaire nous avions dû, l'année précédente, accueillir des Caisses affiliées plus de 15 millions de nouveaux dépôts dont elles n'avaient momentanément emploi. Les avoirs des Caisses en compte courant étaient montés ainsi à la somme extraordinairement élevée de 35 millions de francs. La situation s'est complètement renversée en 1939. Les nouvelles conjonctures permirent à un grand nombre de Caisses d'utiliser de nouveau sur place une partie de leurs disponibilités pour des prêts et des crédits, hypothécaires ou autres, à leurs sociétaires. Si les placements à terme progressèrent de 6,4 millions pour atteindre 29.5 millions de francs, les avoirs à vue, par contre, rétrogradèrent de 9.9 millions à 25.1 millions de francs. L'excédent des retraits sur les versements a été de 3.5 millions pour ce qui concerne les Caisses affiliées mais de Fr. 48.000 seulement pour ce qui concerne la clientèle privée. De cette évolution résulta une diminution de la **somme du bilan** de la Caisse centrale qui passa de Fr. 79.3 à 76,3 millions de francs. Le mouvement général des opérations s'est élevé à 399 millions de francs, marquant une diminution de 8 millions. Durant l'exercice, de nouveaux versements pour une somme de Fr. 20.000 ont été admis au capital social qui atteint maintenant Fr. 3.32 millions. L'excédent de l'exercice a permis de doter également de Fr. 100.000 le fonds de réserve qui s'élève ainsi à Fr. 1.230.000. A ces fonds propres de Fr. 4.550.000 viennent s'ajouter Fr. 4.113.000 que fournissent encore les Caisses affiliées selon l'art. 12 des statuts, le **capital total de garantie** se monte à Fr. 9.456.000.

Les éléments des comptes annuels sont indiqués par les chiffres et renseignements statistiques qu'on trouvera dans le rapport officiel. Les principales fluctuations sont les suivantes :

L'encaisse a diminué de Fr. 1.260.000 et se réduit à Fr. 4.862.000. En revan-

che, les avoirs à vue en banques ont passé de Fr. 795.000 à Fr. 858.000. Quant aux avoirs à terme en banques, ils ont augmenté de Fr. 200.000 ; il s'agit exclusivement de placements dans des établissements indigènes, garantis par nantissement de titres ou créances hypothécaires.

Le **portefeuille des effets** est composé en majeure partie d'obligations à court terme, dénoncées au remboursement, soit des papiers valeurs escomptables à la Banque nationale. Son volume a grossi de Fr. 1.7 million et atteint Fr. 3.840.000.

Ensuite du remboursement de quelques avances importantes à court terme, les **prêts aux communes et corporations de droit public** ont diminué de Fr. 931.000 et présentent un total de Fr. 5.363.000.

Les **crédits aux Caisses affiliées** accusent une légère progression de Fr. 650.000 ce qui porte cette rubrique à Fr. 3.935.000 se répartissant sur 88 Caisses. 4 Caisses seulement font emploi d'un crédit excédant Fr. 100.000 et le débit maximum est de Fr. 158.000. Il s'agit principalement d'avances pour les besoins des communes et corporations de droit public, ainsi que pour des travaux subsidiés d'améliorations foncières.

Les valeurs figurant sous **Fonds publics** ressortent avec un montant de 27 millions de francs, qui est inférieur de 8.8 millions à celui de l'an dernier. Les titres sont portés au bilan au-dessous du cours moyen de décembre ; il n'a pas été fait usage des facilités concernant l'estimation des titres, accordées par l'ordonnance fédérale de décembre 1939. Les intérêts des fonds publics ont été affectés en partie à l'amortissement du capital. Comme les titres d'emprunt à bas taux et à long terme sont particulièrement soumis aux fluctuations et dépréciations de cours, nous avons réalisé en cours d'année la majeure partie des postes à échéance lointaine qui nous restaient encore. Le portefeuille des titres, de 27 millions de francs, comporte ainsi actuellement :

Fr. 19.1 millions échéant successivement jusqu'en 1945,

Fr. 4,8 millions échéant de 1945 à 1948.

Par cet échelonnement, nous croyons avoir écarté le plus possible les risques de cours inhérant à tous les gros portefeuilles de titres.

Soucieux de toujours bien répartir les risques, nous avons étendu encore nos **placements hypothécaires**. Le capital prêté a augmenté de 4,6 millions et s'élève à fin 1939 à 23.6 millions de francs. Ces créances se répartissent comme suit quant à leur nature :

60.5 % prêts sur exploitations agricoles,
31.5 % prêts sur bâtiments locatifs,
8 % prêts sur immeubles semi-artisanaux.

Les avances sur exploitations agricoles sont réparties dans toute la Suisse, mais limitées toutefois aux contrées où existent des Caisses Raiffeisen, ce qui permet un contrôle facile et étendu des gages et des débiteurs. Sur un total de 23.6 millions, 98 ½ % peuvent être considérés comme des hypothèques de premier rang, le reste de 1 ½ % étant garanti complémentairement par cautionnement. A fin 1939, les intérêts arriérés n'étaient que de Fr. 7850.— soit 0,4 pour mille du total des hypothèques. Le poste immeubles figurant au bilan comporte uniquement le bâtiment de St-Gall où se trouve le siège de l'Union et où sont installés ses différents services.

Les événements qui se sont déroulés l'an dernier ont souligné toute l'importance et la nécessité d'une forte **capacité de paiement (liquidité)**. Cette question a fait de tout temps l'objet de la préoccupation constante des dirigeants. Bien que les Caisses affiliées n'eurent pas à enregistrer de retraits massifs de capitaux il y eut néanmoins des semaines où les prélèvements des Caisses à la Caisse centrale atteignirent 2 à 3 millions de francs. Malgré cette forte mise à contribution la liquidité de la centrale est restée forte et à la fin de l'année elle était encore supérieure aux exigences formulées par la loi sur les banques. Alors que les disponibilités et les actifs facilement mobilisables devaient atteindre légalement au 31 décembre Fr. 26,6 millions, ils étaient en réalité encore de Fr. 35,3 millions de francs.

Les **frais généraux** totalisent Francs 292.831,69 ce qui représente 0,38 % de la somme du bilan. Dans ce montant sont compris Fr. 35.396,30 d'impôts, Fr. 12.823,60 de frais de rénovation et d'aménagement du bâtiment de l'Union et Fr. 86.415,35 de participation aux frais de revision des Caisses affiliées.

Les actifs du bilan sont composés exclusivement de valeurs suisses de premier choix. Il n'y a aucun avoir à l'étranger. Aucune perte quelconque n'a été enregistrée sur les comptes débiteurs.

En compte courant ordinaire la Caisse centrale a bonifié aux Caisses affiliées, durant l'année, un intérêt de 1¾% moins une petite provision sur le roulement ; les Caisses débutantes ont bénéficié d'un taux de faveur de 2 ¼ %. Le taux des placements à terme a été de 2 ¾ à 3 % durant le premier semestre et de 3 ¼ à 3 ½ % durant les trois derniers mois de l'année. Pour les crédits aux Caisses affiliées il a été prélevé 3 ½ % plus ¼ % de commission par semestre. Le taux des obligations à 3-5 ans de terme a été tout d'abord de 3 %, puis de 3 ½ % vers la fin de l'année. Le taux hypothécaire a été toute l'année de 3 ¾ %.

b) **L'Office de revision**

L'année 1939 a été particulièrement de nature à démontrer la capacité de rendement de l'Union et la souplesse de ses services.

Le fonctionnement de l'Office de revision a été considérablement entravé pendant les quatre derniers mois de l'année du fait de l'appel sous les drapeaux d'une partie des reviseurs. Malgré cet handicap et grâce à l'utilisation rationnelle et intensive du personnel restant, il a été néanmoins possible de soumettre à la revision professionnelle à l'improviste, 552 Caisses soit le 83 % de l'effectif à la fin de l'année.

Les dépenses provoquées par les revisions et l'activité déployée pour la défense des intérêts généraux des Caisses affiliées se sont montées à Fr. 135.215,35. Les Caisses n'ont toutefois été débitées, comme émoluments de revision, que de Fr. 48.000,—. Le reste, soit Fr. 86.415,35, a été supporté par la Caisse centrale. Auprès des nouvelles Caisses la revision intervient toujours à titre gratuit.

Bien qu'une bonne partie des membres des organes dirigeants aient été appelés au service du pays lors de la mise sur pied de l'armée, les Caisses ont poursuivi partout presque normalement leur activité. A la place des caissiers mobilisés, la femme ou d'autres membres de la famille assurèrent avec beaucoup d'abnégation et de dévouement à la chose publique la liquidation des affaires courantes. Nulle part les Caisses n'ont suspendu leur activité. Tout en soulignant encore l'utilité et l'absolue nécessité du contrôle professionnel, les revisions effectuées cette année ont démontré à nouveau la capacité des organes dirigeants à bien gérer l'épargne et le crédit du village. Le résultat des revisions a été en général satisfaisant. Les bilans sont intacts partout. Bien que les circonstances aient provoqué inévitablement quelques retards temporaires dans la

tenue des livres, les bilans ont été néanmoins établis avec une extrême promptitude et à part quelques rares exceptions ils sont tous parvenus à l'Union dans le délai prévu échéant le 1er mars. 42 Caisses seulement eurent recours à l'aide de l'Union lors du bouclement.

En égard aux circonstances exceptionnelles actuelles, une attention toute spéciale a été vouée lors des revisions à l'administration des prêts et crédits. On aurait pu craindre que les mauvaises conditions économiques de l'année et les effets de la mobilisation générale de l'armée eussent des répercussions sur le service des paiements des intérêts et amortissements. Ces craintes ne se sont pas réalisées et malgré les circonstances extraordinaires, les débiteurs ne se sont pas départis d'une bonne discipline dans l'exécution de leurs obligations. Les crédits aux personnes juridiques, spécialement aux coopératives poursuivant un but économique (sociétés de consommation, syndicats d'achat ou de vente, battoirs à grains, consortages d'alpages, etc), ont fait l'objet d'une étude toute particulière. Cet examen, qui a porté sur les bases juridiques, le bilan et le compte de profits et pertes, a fait constater fréquemment, spécialement auprès d'associations ne subissant aucun contrôle professionnel régulier, une situation financière anormale. Même si les Caisses créancières se considèrent comme suffisamment couvertes par des cautionnements ou par la responsabilité solidaire des sociétaires, elles n'en ont pas moins l'obligation morale de provoquer les réformes qui s'imposent et d'amener les sociétés débitrices à posséder des bilans techniquement bien dressés et sains. Grâce aux efforts systématiquement déployés dans le sens de l'éducation, nos Caisses peuvent améliorer considérablement la situation et l'activité des sociétés qui sont en relations avec elles. Une faiblesse du système coopératif suisse est le défaut d'instances appropriées de revision indépendante et on ne peut encore que déplorer que le nouveau code fédéral revisé en 1937 n'ait pas institué l'obligation légale du contrôle professionnel pour chaque coopérative. En effet, les expériences faites montrent que la coopération agricole n'est vraiment féconde qu'exercée dans le cadre d'une organisation générale effectuant la direction supérieure, contrôlant l'organisation et l'activité de chaque membre et assurant la défense générale des intérêts bien entendus des coopératives et de l'économie générale.

Nous avons eu malheureusement à déplorer l'an dernier dans nos Caisses certains cas d'abus de confiance qui ont pu être liquidés sans compromettre l'existence des Caisses intéressées, ceci principalement grâce à l'intervention et aux mesures prises par l'Office de revision. Ces cas de prévarications soulignent la nécessité pour les organes locaux de toujours bien remplir minutieusement leur tâche de contrôle en se gardant toujours de tout excès de confiance et de ne choisir pour le poste important de caissier, en bonne collaboration avec l'instance de contrôle professionnel, que des personnes bien qualifiées et indépendantes.

La bonne organisation des assemblées continue à faire des progrès. Les directives données par l'Union à ce sujet aux présidents des comités de direction et de surveillance ont été, en général, appréciées et suivies. Les assemblées sont aujourd'hui tenues partout conformément aux dispositions légales et les dirigeants s'efforcent de les rendre toujours plus intéressantes et instructives par la présentation de bons rapports statutaires. De ce fait, ces réunions sont de plus en plus fréquentées et constituent une manifestation importante de la vie au village.

(A suivre.)

Le marché financier et les taux d'intérêts

Tout entouré de nations belligérantes notre pays subit actuellement lourdement, dans le domaine économique, les répercussions de la guerre. Et ceci malgré que soit l'Allemagne soit l'Italie aient montré de la compréhension pour nos besoins lors de la négociation des derniers accords commerciaux et que le trafic sur lequel l'Angleterre exerce son contrôle n'ait pas été interrompu complètement. Pour le mois de septembre le montant des importations de notre pays a atteint Fr. 91,5 millions et celui des exportations Fr. 97,6 millions. Pour le mois de septembre de l'année dernière les importations étaient de 98,4 millions et les exportations de 58 millions. Les récentes hausses de prix et les restrictions soulignent les difficultés de notre approvisionnement en denrées alimentaires et en matières premières et appellent des cultures toujours plus intensives pour les besoins du pays et une utilisation très parcimonieuses non seulement de nos réserves mais encore des déchets de toutes sortes. L'indice du coût de la vie était à 151 à fin août dernier accusant ainsi une augmentation de 14 points pour la première année de guerre. L'indice des prix de gros a passé aussi de 117 en septembre 1939 à 152 en septembre 1940, cela principalement ensuite de la hausse intervenue sur les articles d'importation. Quant à l'index number des prix des produits agricoles il accuse aussi une courbe continuellement montante de 126 à 152 à fin août qui s'accentuera certainement encore ensuite du renchérissement qui vient d'être autorisé sur le bétail et les produits laitiers. Les hostilités se prolongeant la hausse des prix qui avait pu être quelque peu comprimée jusqu'ici prend maintenant une acuité particulière en mettant en discussion la question de l'adaptation des salaires. Espérons qu'un bon esprit, inspiré par l'intérêt général, présidera à la solution de tous ces délicats problèmes.

Le marché du travail présente jusqu'ici une situation relativement favorable puisque malgré les importants licenciements de troupes qui sont intervenus le nombre des chômeurs n'est que de 12.000 soit la moitié seulement de ce qu'il était à même époque de l'année précédente.

Depuis le mois de juillet un certain revirement s'est manifesté sur le *marché de l'argent et des capitaux*. Les jours fatidiques de mai dernier avaient provoqué une recrudescence de la thésaurisation, des reports importants en valeurs étrangères et des investissements en stocks de marchandises qui réduisirent considérablement les disponibilités sur le marché de l'argent. Mais les événements qui se déroulèrent à l'est au mois de juin ne tardèrent pas à renverser ce courant. Devant les difficultés d'importation, d'importants postes de dollars furent de nouveau convertis en francs suisses et des capitaux qui s'étaient réfugiés temporairement aux Etats-Unis sont rapatriés petit à petit.

Les stocks de marchandises se liquident successivement et les possibilités de les renouveler faisant actuellement défaut des sommes importantes restent momentanément sans emploi . En plus de cela la thésaurisation va en diminuant, les billets sortent de nouveau des bas de laines et des compartiments de coffre-fort et cherchent à se placer. Il résulte de tout cela que des capitaux considérables reviennent petit à petit

sur le marché de telle sorte que les besoins normaux de crédit du pays peuvent être satisfaits avec aisance et à des conditions favorables. Cette situation se traduit par une augmentation d'abort lente en août, puis toujours plus rapide dès lors, des avoirs en compte de virement à la Banque nationale suisse, qui passent de 752 millions le 31 juillet à 859 millions à fin août, à 955 millions à fin septembre et à 1100 millions au 31 octobre. Cependant, la situation actuelle ne peut se comparer à celle qui suivit la dévaluation. Les événements politiques rendent aujourd'hui les capitaux extrêmement peureux et instables. L'argent n'afflue encore que timidement dans les banques. C'est pourquoi on ne saurait encore, à vrai dire, parler d'une nouvelle aisance du marché des capitaux. Les titres ont bien enregistré quelques gains du fait de l'assouplissement intervenu, le rendement des fonds publiés ayant baissé successivement de 4 % qu'il était lors de la réouverture des bourses le 8 juillet à 3 ¾ % à l'heure actuelle. Mais les complications qui s'accentuent dans les Balkans et les réalisations intervenues provoquent déjà certaines réactions. Suivant le baromètre de la bourse, les Banques cantonales, sans doute après avoir récupéré une partie des fonds qu'elles avaient perdus durant le premier semestre, réduisent de nouveau successivement à 3 ¾% et même à 3 ½% le taux de leurs obligations et bons de caisse qui avait été porté temporairement à 4 %. La vedette n'est déjà plus aux déposants mais de nouveau aux bons débiteurs. Mais cela n'autorise nullement à prévoir — et à demander comme cela a été déjà fait — une baisse générale des taux d'intérêts, des taux hypothécaires en particulier. Les débiteurs doivent au contraire être déjà satisfaits que la hausse qui commencait à se manifester au printemps ait été enrayée, certaines banques cantonales ayant décidé de surseoir pour l'instant à l'augmentation de 3 ¾ à 4 % qu'elles avaient annoncée pour l'automne. Ce taux bas de 3 ¾ % ne pourra du reste être maintenu que si d'ici à la fin de l'année le taux des obligations baisse de nouveau à 3 ½% et si le taux de l'épargne reste à 2 ¾ - 3 % au maximum. Un taux hypothécaire de 3 ¾-4 % est du reste une moyenne excessivement raisonnable ; et pourtant cela n'empêche pas nombre de débiteurs d'estimer ce chiffre trop élevé et de réclamer une intervention de l'Etat pour le réduire arbitrairement. Des campagnes ont été en effet amorcées dans ce but, réclamant une baisse à 3 % et même la suppression complète de l'intérêt ! Démagogie des plus dangereuses pour le pays ! Car pour réduire le taux hypothécaire il est naturel qu'il ne suffit pas d'un simple accord entre les pouvoirs publics et les débiteurs. Les créanciers comptent autant que ces derniers et l'on ne peut sans encourir les risques les plus graves, ignorer certains phénomènes qu'ils susubissent à leur corps défendant.

* * *

Les *Caisses Raiffeisen* devront également tenir compte de cette nouvelle évolution momentanée du marché de l'argent et y adapter leur politique de taux.

Pour les obligations à 3-5 ans de terme le taux de 3 ¾% ne devrait plus être dépassé aujourd'hui. C'est là le taux que bonifie également la Caisse centrale depuis le début de septembre pour les placements à terme. En Caisse d'épargne le 2 ¾-3 % sera maintenu jusqu'à la fin de l'année de même que2-2¼% au maximum en compte courant à vue. Là où la situation le permet on pourra alors surseoir aussi pour l'instant aux hausses éventuellement prévues pour l'automne sur les taux débiteurs.

Evolution du taux de l'épargne au cours des cent dernières années

Dans son rapport annuel le « Crédit foncier vaudois » publie le très intéressant tableau suivant des taux appliqués par la Caisse d'épargne cantonale vaudoise au cours des cent dernières années :

années	taux %
de 1849 à 1853	4
en 1854	3 ¾
de 1855 à 1860	4
de 1861 à 1885	4
1886	3,8
de 1887 à 1895	3 ½
de 1896 à 1898	3 ¼
1899	3 ½
1900	3 ¾
1901	4
1902	3,8
1903	3,6
de 1904 à 1906	3 ½
1907	3 ¾
de 1908 à 1912	4
de 1913 à 1920	4 ¼
1921	5
1922	4 ¾
1923	4
1924	4 (1er sem.); 4 ¼ (2me sem.)
1925	4 ½
1926 à 1929	4 ¼
1930	4 ¼ ; 4
1931	4 ; 3 ½
1932	3 ½ ; 3
1933 à 1937	3
1938	3 ; 2 ½
1939	2 ½

Il serait sans doute intéressant également de faire l'historique des causes qui ont amené ces changements.

Fédération des Caisses Raiffeisen du Fribourg-Romand

Profitant du dernier jour de la Foire aux provisions les Raiffeisenistes du Fribourg-Romand se sont réunis en assemblée générale ordinaire, plus nombreux que jamais, le 7 octobre, à l'Hôtel Terminus à Fribourg.

L'assemblée fut ouverte vers 10 h. par le vice-président *M. le curé Sapin* (Villaraboud) qui souhaita une cordiale bienvenue aux 130 délégués représentant à peu près toutes les Caisses et qui salua spécialement le conférencier M. Heuberger, directeur de l'Office de revision de l'Union, les représentants de l'Union des paysans fribourgeois MM. Philippona, secrétaire, et Chassot, rédacteur, M. Collaud, directeur de l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve ainsi que le représentant de la « Liberté ».

M. Sapin exprima aussi sa joie et félicita M. l'abbé Raemy, président, dont l'état de santé s'est sensiblement amélioré, de pouvoir se trouver de nouveau parmi ses chers raiffeisenistes.

Par la lecture du protocole, le secrétaire, *M. l'abbé Terrapon* (Cerniat) fit revivre la dernière assemblée de 1938, puis M. Sapin présenta les comptes du ménage intérieur de la Fédération qui représentent un solde actif de 1167,05. Sur proposition du comité, la cotisation uniforme de 10 fr. par Caisse est maintenue. Dans son rapport sur l'exercice écoulé *M. le curé Sapin* souligna la belle résistance dont firent preuvent les Caisses Raiffeisen dans le chaos universel ; il rendit hommage aux Caisses finlandaises qui même durant les épreuves les plus terribles que subit ce pays n'ont cessé leur activité, rendant ainsi d'inappréciables services à ce vaillant et sympathique petit peuple du Nord. Le rapporteur rendit compte de l'activité du Comité fédératif et constata que la bonne compréhension des autorités ecclésiastiques et civiles avait permis de maintenir le statu-quo dans la question des fonctions de caissier occupées par des curés ainsi que dans celle du placement des fonds publics auprès des Caisses Raiffeisen. Une revision de la

loi de 1850/94 concernant les placements communaux est à l'étude.

Lors de la discussion du rapport *M. Maradan* (Posieux) proposa de faire donner un cours d'instruction générale à l'intention des caissiers et organes dirigeants ; cette idée trouva bon accueil auprès du comité et du représentant de l'Union et sa réalisation est envisagée pour cet hiver.

Puis *M. le curé Raemy*, vivement applaudi, remercia les membres du Comité de l'avoir soutenu pendant sa maladie et rendit hommage au clergé auquel on doit la fondation de la plupart des Caisses.

L'assemblée témoigna ensuite sa confiance au Comité en le réélisant in-globo par acclamation, pour une nouvelle période. Cédant aux instances qui lui furent faites, M. le curé Raemy accepta finalement de se dévouer encore et de conserver la présidence, ce dont l'assemblée le remercie par une ovation des plus chaleureuses.

Les affaires administratives liquidées, *M. Heuberger* apporta les salutations du Bureau central, constata un beau développement des Caisses de la Fédération qui ont enregistré en général de sensibles progrès. La somme du bilan des 48 Caisses a augmenté de 300.000 fr. et a atteint ainsi 16,6 millions de francs., le nombre des carnets d'épargne s'est élevé à 9887 et le fonds de réserve dépasse aujourd'hui 700.000 fr. Presque toutes les Caisses disposent d'une bonne liquidité. Le conférencier rendit ensuite hommage au président Raemy, apôtre et grand pionnier raiffeiseniste fribourgeois qui reste l'âme du mouvement et dont la présence à la séance de ce jour est un grand réconfort pour tous. Rappelant la magnifique manifestation raiffeiseniste suisse des 8 et 9 septembre, à Genève, M. Heuberger développa dans une première conférence le *programme raiffeiseniste à l'époque actuelle.* Comme raiffeiseniste et patriote, il montra la ligne de conduite qui découle pour nous, suisses, des événements récents qui se sont déroulés au-delà de nos frontières et il fit ressortir que le programme raiffeiseniste qui repose sur une base foncièrement chrétienne n'a nullement besoin de réformes ; au contraire, le maintenir, le propager, l'appliquer dans la vie économique et sociale c'est rester à la hauteur des circonstances actuelles, c'est rendre service à notre population, à notre chère patrie !

Dans une seconde conférence, le délégué de l'Union parla de la revision de *la loi sur le cautionnement.* Après avoir donné tout d'abord un aperçu historique il rappela que ce sont surtout les cris d'alarme lancés au Parlement à la suite de la crise économique de 1929/31 qui ont engagé le Conseil fédéral à élaborer un nouveau projet de loi qui a été étudié déjà par les deux Chambres fédérales et dont le vote final est prévu pour la session de décembre.

Comme beaucoup de prescriptions légales, cette nouvelle loi n'est qu'une conséquence de l'imperfection de l'être humain qui ne sait faire sagement emploi de la liberté que le Créateur lui a donnée. Si les différentes fâcheuses expériences qui ont été faites appellent certaines restrictions il convient néanmoins de se bien garder de ne pas anéantir le bon cautionnement et le crédit lui-même. Or, on doit constater avec regret que les Chambres ont plutôt accentué encore le projet du Conseil fédéral et prévu des dispositions qui risquent de provoquer le referendum. La plus grande innovation est la forme authentique pour tout cautionnement dépassant 2000, de sorte que dans le canton de Fribourg les frais d'instrumentation d'un acte de 10.000 atteindraient Fr. 57,50 ! En outre, à de faibles majorités, les Chambres ont introduit l'obligation du *consentement du conjoint* pour tous les cautionnements donnés par des personnes physiques non inscrites au Registre du Commerce, ceci contrairement aux propositions de la Commission d'experts et du Conseil fédéral. Ces deux nouvelles dispositions risquent de réduire fortement les bons et salutaires cautionnements et rendront plus coûteuse et plus compliquée cette sorte de garantie si nécessaire au petit paysan pour la mise en valeur de ses forces et de ses capacités. Pour échapper à ces prescriptions rigides on recourra simplement alors au billet à ordre qui fait tant de tort à maints agriculteurs. Il est vraiment regrettable que la nouvelle loi, qui réalise sur certains points de notables progrès, ait été chargée de dispositions exagérées et contraires à l'intérêt général.

Au cours de la discussion, *M. Philippona*, secrétaire agricole, apporta le salut de l'Union des paysans fribourgeois et mit gratuitement à la disposition des participants une carte d'entrée à la Foire aux Provisions. Il donna ensuite son avis sur la nouvelle loi sur le cautionnement. Blâmant les abus incontestables qui se sont fait sentir dans les assainisssements agricoles il estime que les avantages du projet ne valent pas les inconvénients et que surtout la réintroduction du billet à ordre serait tout particulièrement à déplorer. *M. Curty*, (Montagny) critiqua spécialement l'obligation de la forme authentique.

L'heure étant déjà avancée M. Sapin termina les débats à midi et demi par des mots de remerciements envers le conférencier et les orateurs.

* * *

Un quart d'heure plus tard tout le monde était de nouveau réuni pour le dîner excellemment servi à l'Hôtel Terminus et auquel prit également part M. le conseiller d'Etat Quartenoud que d'urgentes occupations officielles avaient empêché de venir déjà le matin.

M. Ridoux, instituteur (Lentigny), fonctionna avec sa maîtrise coutumière comme major de table. A l'heure des toasts M. *le président Raemy* exprima sa satisfaction de la fructueuse et instructive assemblée du matin, souligna le rôle social de nos Caisses de crédit mutuel et manifesta à nouveau sa volonté de soutenir toujours de toutes ses forces cette œuvre sociale belle entre toutes. M. Raemy souligna le travail de M. Heuberger, dir. de l'Union, auquel il remit un joli cadeau en lui présentant les félicitations des raiffeisenistes fribourgeois à l'occasion de son 50me anniversaire.

Le président du gouvernement, *M. Maxime Quartenoud*, Conseiller d'Etat, dans un discours plein d'allant, assura le mouvement raiffeiseniste de toute la sympathie des autorités cantonales. Il félicita les pionniers de cette œuvre qui tend de plus en plus à libérer nos paysans de l'emprise du capital, en mettant à leur disposition de l'argent à bon compte. L'action des caisses Raiffeisen ne saurait être confondue avec le rôle tout différent que jouent nos grands établissements bancaires cantonaux. Le crédit rural est une nécessité et plus les paysans trouveront de l'argent à long terme, dans des conditions avantageuses, plus ils pourront s'affranchir de la mainmise du capital. En effet, l'argent n'est pas un but, mais un instrument qui doit servir à améliorer la vie de l'homme. L'action bienfaisante des caisses Raiffeisen, éparpillées un peu partout dans notre canton, comme des fleurs dans la prairie, est un signe que l'argent a trouvé sa véritable destinée. En terminant, l'orateur souhaita aux Raiffeisenistes une liberté d'action bien comprise, une joie dans le travail, et déclara que nous pouvons encore, grâce à la protection du Très-Haut, nous estimer un peuple heureux.

M. le *Dr J. Collaud*, directeur de

l'Ecole d'agriculture souligna combien les Caisses Raiffeisen sont à l'honneur dans notre canton. Il précisa que tout le corps professoral de Grangeneuve appuie favorablement le mouvement de ces Caisses de Crédit mutuel. Il forma des vœux pour le développement futur de ces institutions et invita cordialement la Fédération à venir, une fois, tenir ses assises en l'accueillante maison de Grangeneuve.

M. Heuberger, confus de l'aimable attention dont il vient d'être l'objet, remercia chaleureusement la Fédération et son distingué président. Il saura se montrer reconnaissant du cadeau qui lui a été fait en servant avec toujours plus d'ardeur la belle cause raiffeiseniste. M. Heuberger félicita ensuite les organisateurs de la Foire aux provisions qui est un reconfortant témoignage de l'initiative et de la volonté de résistance de l'agriculture fribourgeoise. Il rappella les noms des pionniers de cette œuvre : le conseiller d'Etat Savoy et le Conseiller national Boschung, qui furent tous deux des grands amis de la cause raiffeiseniste. Comme la la Foire, les Caisses Raiffeisen remplissent un rôle éducateur, suscitent l'ordre et la discipline éléments prépondérants de réussite dans l'âpre lutte pour l'existence. Puisse ce rôle éducateur être toujours mieux compris et la Caisse Raiffeisen devenir partout un facteur de notre population campagnarde.

La partie familière fut agrémentée par des chants populaires sous la direction de M. Zamofing, instituteur à Ecuvillens, et par des spirituelles «blagues» du major de table.

Pour finir M. le curé Sapin remercia la nombreuse assistance pour son dévouement à la cause Raiffeiseniste. Puis une visite de la «Foire aux provisions» termina cette belle journée qui a démontré une fois de plus que les Caisses de crédit mutuel et l'idée sociale qui est à leur base sont bien ancrées dans la population fribourgeoise de sorte qu'on *peut regarder avec pleine confiance vers l'avenir.*

NOTICE

L'administration de Journal effectue actuellement une revision de la liste des abonnés et à cette occasion également une réorganisation du service de l'expédition. Ce travail demandant un certain temps nous informons les Caisses que l'expédition sur la base des nouvelles listes remises ne pourra avoir lieu qu'à partir de janvier 1941.

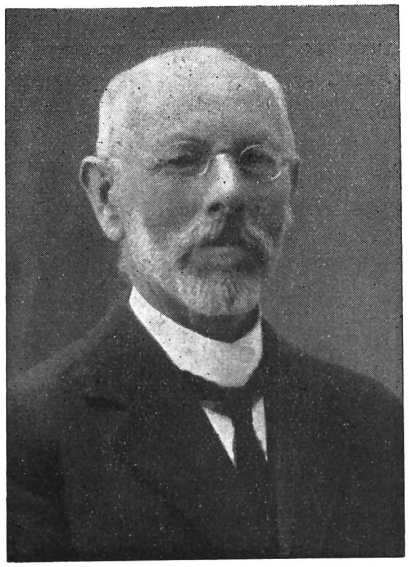

† Henri ROCHAT, ancien pasteur

Fondateur de la première Caisse Raiffeisen en Suisse romande

Le 16 octobre écoulé est décédé à la Sarraz, à l'âge de 75 ans, un homme envers qui le mouvement raiffeiseniste a contracté une dette toute particulière de reconnaissance : M. le pasteur Henri Rochat, fondateur de la première Caisse Raiffeisen dans le canton de Vaud et en même temps en Suisse romande.

Henri Rochat est né le 6 décembre 1865 à Cheseaux s/Lausanne où son père re était pasteur. Il grandit jusqu'à l'âge de 10 ans au milieu des paysans vaudois. Il passa son bachot à Lausanne en 1883, après quoi il occupa pendant près d'un an et demi un poste de précepteur, en Angleterre, dans une famille où il eut l'occasion d'entendre discuter souvent des questions économiques et sociales et de lire quelques ouvrages capitaux sur l'histoire de la civilisation ou sur la politique anglaise, ceux d'Henri Thomas Burkle et Macaulay par exemple. M. Rochat attribuait à ce séjour le premier éveil de son intérêt pour ce qui intéresse la prospérité des travailleurs du sol ou de l'industrie. Plus tard, à Lausanne, au cours de ses études de théologie, la lecture des ouvrages de certains économistes, comme Bastiat, lui procura souvent d'agréables diversions. Pendant un séjour d'une année, en Allemagne, puis au cours de divers voyages dans ce pays, il put se rendre compte en quelques mesures de ce qu'est l'existence des prolétaires de la grande industrie . En Belgique, de 1889 à 1900 dans le pays de Liège, il entendait jour et nuit le bruit des grands marteaux-pilons ou le halètement des machines soufflantes, il visitait journellement les mineurs, au retour de leur travail et sympathisait ardemment avec leurs efforts pour améliorer leur condition. Emile de Lavelage professait l'économie politique à l'Université de Liège. Il allait de temps en temps assister à son cours. C'était un temps de floraison d'entreprises et d'associations nouvelles. Catholiques et socialistes ouvraient leurs cercles ouvriers. Des magasins coopératifs se fondaient en grand nombre. Des sociétés de secours mutuels et d'épargne établissaient des liens nouveaux au sein de la population. On entendait parler des premières « solidarités » qui s'organisaient en France ou en Belgique. On lisait avec un intérêt passionné les premiers numéros de la revue du christianisme pratique, d'Elie Gonelle. L'atmosphère spirituel était éminemment favorable à l'éclosion des pensées d'entr'aide.

Rentré en Suisse, en 1900, Henri Rochat, se trouva de nouveau parmi les paysans, à Valeyres-sous-Rances dans le canton de Vaud. Dans son activité pastorale il se préoccupait non seulement de la vie spirituelle, morale et religieuse de ses paroissiens, mais aussi de leur situation matérielle, se rendant compte de l'influence réciproque qu'elles exercent l'une sur l'autre.

Ayant acquis la conviction qu'une coopérative de crédit du système Raiffeisen devait offrir aux paysans des avantages certains, leur fournir des moyens d'améliorer leur position et contribuer à relever aussi le niveau moral et spirituel de la population, il ne se contenta pas de reconnaître la chose excellente en théorie, il résolu de la réaliser pratiquement.

Il avait été déjà question des Caisses Raiffeisen en 1891 au sein du Grand Conseil vaudois où furent adoptées les conclusions d'un rapport qui disait entr'autres qu'il serait désirable d'introduire ces Caisses dans le canton.

On relatait alors également l'activité des premières Caisses en Suisse allemande. Les esprits étaient ainsi préparés. « L'idée était dans l'air — nous » racontait un jour modestement M. » Rochat — elle devait germer quelque » part, n'importe où, dès qu'elle tombe- » rait sur un sol quelque peu fertile. » Pourquoi pas ailleurs qu'à Valeyres, » pourquoi pas avant 1906 ? Cette dou- » ble question reste mystérieuse, et si » je puis m'étonner d'une chose c'est » d'avoir tant tardé à voir clair et à

» comprendre quelle grande nouveauté » une Caisse Raiffeisen pouvait être » dans notre pays ».

Il s'agit tout d'abord pour M. Rochat de faire partager à un certain nombre de citoyens de Valeyres sa conviction de l'utilité qu'aurait pour eux une de ces institutions. Tâche difficile. M. Rochat réussit cependant puisque 16 citoyens se joignirent à lui pour constituer la Caisse de Valeyres le 5 avril 1906 et l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de la confiance qu'accordèrent ces villageois à leur pasteur ou de la foi et osons le dire de l'audace et du désintéressement de ce dernier qui donna là un exemple de courage moral qu'on doit bien qualifier d'admirable.

Informé de ses intentions, M. le curé Traber, promoteur des Caisses Raiffeisen en Suisse, encouragea vivement M. Rochat et lui facilita ensuite la tâche en lui fournissant des statuts et règlements modèles et des livres de comptabilité. M. Rochat traduisit en français et édita à l'usage de notre pays ces diverses publications. Il est édifiant d'évoquer ces deux ecclésiastiques de confession et de langue différentes collaborant ainsi à la même œuvre. N'est-ce pas là un exemple de véritable fraternité chrétienne. M. Rochat a toujours gardé le meilleur souvenir de ces relations épistolaires avec M. le curé Traber, relations qui se continuèrent, avec quelques intermittences, jusqu'à son départ de Valeyres, ainsi que d'une rencontre personnelle dont il lui resta particulièrement reconnaissant, M. le curé Traber ayant désiré, en juillet 1909, revoir avec lui le texte français de nouvelles publications destinées à nos Caisses romandes.

Cette collaboration a eu d'heureux effets : l'initiative partie de Valeyres-sous-Rances s'est étendue à toute la Suisse romande; la Suisse française possède aujourd'hui 228 Caisses Raiffeisen groupant 16.000 membres.

En 1909, M. Rochat quitta Valeyres et se déplaça successivement à St-Imier où il fut de 1909 à 1920 sans contact direct avec notre mouvement mais préoccupé toutefois de le faire connaître ; à Ollon où il eut le plaisir de participer, comme simple membre, aux assemblées générales d'une Caisse Raiffeisen déjà en pleine activité, puis à Bercher.

En 1931, M. Rochat eut la satisfaction d'assister à la commémoration du 25me anniversaire, de fondation de la Caisse de Valeyres dans le cadre d'une manifestation de la Fédération cantonale et de recevoir à cette occasion des témoignages touchant de reconnaissance de la Caisse qu'il avait fondée, des Fédérations cantonale et suisse, ainsi que du gouvernement vaudois qui était officiellement représenté.

Durant cette même année 1931, M. Rochat eut encore la joie de pouvoir contribuer encore à la formation d'une nouvelle Caisse, celle de Chapelle sur Moudon et de s'associer au lancement de celle d'Orzens. Enfin, retiré à Cully, son inépuisable bonté lui avait encore fait un devoir d'accepter de diriger le Conseil de surveillance de la jeune Caisse de cet important village de Lavaux.

M. Rochat ne cessa jamais de s'intéresser à ce qui touchait au mouvement raiffeiseniste suisse et resta constamment en contact étroit avec notre Bureau central. Il suivait avec intérêt toutes les publications de l'Union et se réjouissait particulièrement de voir l'œuvre se développer et prospérer en restant fidèle aux principes chrétiens de l'entr'aide et de l'amour du prochain. Ces dernières années et encore au printemps de celle-ci, il assistait avec un plaisir manifeste aux assemblées générales de la Fédération vaudoise où il y prenait volontiers la parole.

M. Rochat a été enseveli à La Sarraz le 18 octobre. Dans le long convoi funèbre on comptait de nombreux collègues et amis du défunt ainsi que les délégués de la Fédération vaudoise et de plusieurs Caisses. L'Union suisse et la Fédération cantonale avait fait déposer également des couronnes sur la tombe de cet éminent pionnier raiffeiseniste.

Au cimetière, M. Golay, président de la Fédération vaudoise et membre du Comité central suisse exprima avec émotion la reconnaissance due à M. Rochat par tous les raiffeisenistes romands ; il fit revivre le temps précédant 1906 où ce pasteur, soucieux des intérêts matériels comme des intérêts moraux de la population, se mit en relation avec M. le curé Traber ; il le dépeignit compulsant, traduisant, adaptant jusqu'à ce qu'enfin, sûr de lui, il mit en œuvre la première Caisse Raiffeisen en Suisse romande. M. Golay termina pas ces mots : « La venue de certains hommes est un bienfait ; on peut le dire du pasteur Henri Rochat ; bénissons Dieu d'avoir suscité une personnalité de si haute valeur ».

Cet homme doué des plus riches dons du cœur et de l'esprit, d'une bonté inépuisable, toujours animé du désir de servir et de se rendre utile était un fervent et véritable raiffeiseniste. Il n'est plus mais son œuvre reste. La communauté raiffeiseniste suisse toute entière et en particulier les raiffeisenistes romands s'inclinent en pensée avec respect et reconnaissance sur la tombe de ce vaillant pionnier de la première heure qui n'a pas craint de faire acte de rénovateur dans notre pays, ce dont bien peu d'hommes sont capables, et le remercient de l'exemple magnifique qu'il leur a donné.

Nous prions la famille du défunt de croire à notre profonde sympathie et de recevoir ici l'assurance du pieux et reconnaissant souvenir que nous conserverons toujours de celui qui fut de ces justes, dont il est dit dans l'Ecriture que « leurs œuvres les suivent ».

Choses et autres

Ce qu'on a quelque peine à admettre :

Les banques cantonales ne contribuent pas au sacrifice pour la défense nationale !

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du Conseil fédéral, la Confédération et les cantons, leurs établissements et leurs entreprises sont exonérés de de la contribution au titre de sacrifice pour la défense nationale tout comme ils le sont déjà pour l'impôt de crise.

De ce fait, les banques cantonales avec leurs 610 millions de capital de dotation et leurs 210 millions de réserves ne paient aucune de ces contributions fédérales.

S'ils étaient placés sur le même pied que les autres institutions bancaires privées du pays ces établissements officiels devraient livrer ainsi, au seul titre de sacrifice de défense nationale, une somme de 12 millions 750 mille francs.

Il va sans dire que le privilège fiscal dont bénéficient ainsi les banques cantonales ne va pas sans alléger sensiblement leurs frais généraux ce qui, en fin de compte, peut influencer leur politique de taux en handicapant les établissements privés.

Une lamentable débâcle.

On pouvait lire dernièrement dans le « Journal de Morges » l'entrefilet suivant :

> Le Moulin agricole S.A., à Villars-sous Yens, estimé 53,017 fr., assuré pour 60,000 fr., taxé par expert 22,000 fr., parties intégrantes de 26,550 fr. comprises dans la taxe, a été vendu en mise par l'Office des faillites 12,000 fr.

Cette société constituée en 1892 avec

un capital-actions de Fr. 8,000.— présentait à fin 1938 un bilan de Fr. 79,000.—. A l'actif figuraient les immeubles (moulin, installations) pour Fr. 63,000.—, le mobilier et matériel pour Fr. 3000.—, des débiteurs pour Fr. 4000 et des marchandises pour Fr. 2000.— ; au passif on avait par contre, outre le capital-actions de Fr. 8,000.—, Fr. 59,000 de dettes en banque et Fr. 12,000.— dus à des fournisseurs. Le bilan annonçait déjà à cette époque un déficit comptable de plus de Fr. 6000. Après divers essais infructueux de renflouer l'entreprise la faillite fut finalement déclarée. La vente en mise publique par l'Office des faillites étant intervenue pour le prix de Fr. 12,000.— seulement, il est facile de se représenter les pertes considérables qui résulteront pour les créanciers et les fournisseurs.

Cette lamentable débâcle montre les conséquences déplorables qui peuvent résulter d'une mauvaise administration commerciale. Ce cas prouve aussi une fois de plus la **nécessité absolue d'une revision professionnelle indépendante de toutes les coopératives poursuivant un but économique et commercial.** La grosse faiblesse de tout le système coopératif suisse est indéniablement le défaut d'instance appropriée de revision indépendante et on ne peut,devant de semblables faits, que déplorer que le code fédéral des obligations revisé en 1937 n'ait pas institué l'obligation légale du contrôle professionnel de chaque coopérative, ce que l'Union des Caisses Raiffeisen avait revendiqué alors avec insistance. En effet les expériences faites montrent que la coopération agricole n'est vraiment féconde qu'exercée dans le cadre d'une organisation générale possédant les pouvoirs utiles, effectuant la direction supérieure, contrôlant l'organisation et l'activité de chaque membre et assurant la défense générale des intérêts bien entendus des coopératives et de l'économie générale.

Les avoirs étrangers bloqués aux Etats-Unis.

Au début d'octobre le Sénat a voté à l'unanimité un décret autorisant le Gouvernement à bloquer 2,6 milliards de dollars soit plus de 11 milliards de frs suisses (or compris) appartenant à des pays actuellement gérés par des puissances étrangères.

Ce décret précise que les Etats-Unis se refusent à reconnaître l'occupation de la Belgique, de la Norvège, de la Hollande, du Danemark, du Luxembourg, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne et ne peuvent en conséquence remettre à des représentants de l'Allemagne de l'or et des avoirs appartenant à ces différents pays.

Sacrifice pour la défense nationale et secret des banques.

On entend souvent dire que les banques et caisses en établissant leur déclaration relative au sacrifice pour la défense nationale ont l'obligation d'y joindre une liste de leurs déposants (épargnants, obligataires et autres créanciers) ou de violer d'une manière ou d'une autre le secret des banques. Or, tel n'est pas le cas. Le secret des banques continue à être respecté.

A propos des associations agricoles fribourgeoises.

Dans une étude sur l'activité des sociétés et associations diverses dans le canton de Fribourg, le correspondant du « Courrier de Genève » définit comme suit l'action des Caisses Raiffeisen fribourgeoises :

Les associations agricoles, telles l'Union des paysans ou les Caisses de crédit mutuel Raiffeisen sont semblables au laboureur qui, la moisson terminée, contemple, tantôt avec satisfaction, tantôt avec angoisse, la hauteur des gerbes dans la grange. Elles apportent dans leurs réunions le bilan d'une année de travail et, « malgré les lourds nuages qui planent à l'horizon » et « les conditions exceptionnelles dans lesquelles nous vivons » dont parlent tous les rapports présidentiels, elles enregistrent cependant toutes une activité jamais ralentie et des progrès.

Les Caisses de compensation pour perte de salaires.

Le fonds central de compensation a établi le décompte relatif aux six premiers mois d'activité des caisses de compensations pour perte de salaires comme suit :

Total des contributions des employeurs et des salariés 57.862.151,91 francs. Total des allocations versées aux militaires 106.233.979 fr 35. Contributions de la Confédération 38,574,679 fr 91 cts ; contribution des cantons 19,287,384 fr. Etat du fonds à fin juin 1940 : 9.490.324 francs.

Suppression des classes moyennes en Allemagne.

Au moment où l'on introduit en Suisse un impôt sur les grands magasins sous la forme d'impôt compensatoire, l'impôt sur les grands magasins disparaît en Allemagne. C'est ce qui ressort d'une publication de la « Gazette de Frankfort.

Cette abolition confirme l'attitude du Reich vis-à-vis du problème des classes moyennes. La Commission officielle pour la formation des prix ayant fixé certaines prescriptions de calcul, les grands magasins, avec leur exploitation plus rationnelle sont considérés comme étant de l'intérêt des masses populaires. Les adhérents des entreprises des classes moyennes ne seront à l'avenir plus protégés en tant que tels, et le principe de l'épuration dans le commerce de détail exigera en premier lieu un certain rendement également de la part des négociants privés et isolés.

Communications du Bureau de l'Union

Envois d'espèces à l'Union

MM. les caissiers sont instamment priés, lors des envois d'argent à l'Union, de se conformer aux instructions qui figurent sur les blocs de bordereaux d'envoi (form. No 16). Ils voudront bien toujours, en particulier, classer les billets de banque par catégories et les tourner tous dans le même sens. Les billets seront également placés tout d'abord dans une enveloppe ordinaire usagée qui sera introduite ensuite dans l'enveloppe jaune non satinée pour les envois d'espèces. Le personnel de l'Union sera vivement reconnaissant aux Caisses de bien vouloir tenir compte de ces instructions.

Préparatifs pour la clôture annuelle

La fin de l'année approchant à grand pas, MM. les caissiers feront bien de commencer sans trop tarder les travaux préliminaires au bouclement annuel. On peut déjà en particulier calculer les intérêts et préparer déjà les différents extraits.

Pour diminuer également le surcroit de travail qui incombe au personnel du Bureau central à la fin de l'année nous prions MM. les caissiers de commander maintenant déjà les différents formulaires qui leur sont nécessaires à l'occasion du bouclement des comptes annuels.

Photos du Congrès de Genève

Un certain nombre de photos ont été tirées lors du congrès de Genève les 8 et 9 septembre écoulé. Les participants que la chose intéresse et qui désirent s'en procurer peuvent s'adresser au Bureau de l'Union à St-Gall.

Rédaction :
HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.